

voulons que les États-Unis fassent de même; c'est ce que la province de l'Ontario est en train de faire.

● (1530)

Pour ce qui touche au deuxième point, les meilleures techniques de projection en simulation indiquent que les seules dégagements de l'Inco comptent pour environ 30 p. 100 des dépôts de soufre en Ontario. Environ le quart du soufre déposé dans la région d'Ottawa provient de l'usine de l'Inco à Sudbury. En ce qui concerne le district de Muskoka, qui est particulièrement sensible aux dommages des précipitations acides, 40 p. 100 du soufre qu'il reçoit provient également de l'Inco.

Je reconnais que ces chiffres ne représentent peut-être pas fidèlement les conditions réelles, mais leur importance relative indique clairement que l'environnement canadien aurait grand avantage à ce que diminuent les dégagements acidifiants.

Je connais l'intérêt que portent les députés à l'avancement des travaux en vue d'une entente bilatérale sur la qualité de l'air transfrontière, que le Canada et les États-Unis ont convenu d'élaborer. Nous examinons actuellement une proposition des USA visant la création de groupes d'étude bilatéraux chargés d'élaborer le fondement de l'entente. C'est là une approche qui porte ses fruits lors de la négociation pour l'Accord Canada-USA relatif à la qualité de l'eau des Grands lacs. Compte tenu du temps considérable que peut prendre l'élaboration d'un accord, nous cherchons à prendre des engagements temporaires pour la réduction des dégagements, en attendant que soit rédigé un document officiel. Le but de ces engagements provisoires serait d'empêcher que les lois existantes soient interprétées d'une façon indulgente qui permettrait des augmentations de dégagements, de faire en sorte que ces lois soient appliquées pour que les niveaux actuellement permis soient abaissés davantage et de déterminer les besoins de nouvelles lois destinées à la réalisation d'un programme de lutte à long terme.

Je crois que les actions canadiennes visant à régler le problème des précipitations acides au Canada même augmenteront considérablement les chances de succès dans les négociations déjà amorcées avec les États-Unis.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, comme les autres députés, j'ai écouté le ministre avec beaucoup d'intérêt. C'est, je crois, la première déclaration qu'il fait à l'Appel des motions, à titre de ministre de l'Environnement. Vu les circonstances, et compte tenu de la tribune qu'il a choisie pour faire sa déclaration, je m'attendais à quelque chose d'assez important, de très important même, étant donné, surtout, l'importance du sujet. Néanmoins, le ministre fédéral s'est plus ou moins contenté de nous annoncer que son collègue, le ministre de l'Environnement de l'Ontario, allait faire une déclaration cet après-midi.

J'apprécie néanmoins la déclaration du ministre et surtout celle que le ministre ontarien va faire à Toronto, mais plusieurs choses m'inquiètent. Comme je viens de l'Île du Prince-Édouard et de la région de l'Atlantique je ne manque ni de

Lutte contre la pollution

charité, ni de gentillesse, mais si c'était le cas, je serais extrêmement tenté d'accuser le ministre de vouloir reprendre à son compte les initiatives de l'Ontario. En fait, je serais même tenté de croire qu'il veut couper l'herbe sous les pieds de son collègue ontarien ou même partager avec lui le mérite de ses initiatives prises par le gouvernement ontarien.

La déclaration à laquelle on me demande de répondre a été faite par le gouvernement de l'Ontario et non par le gouvernement fédéral. Comme l'a suggéré le ministre fédéral de l'Environnement (M. Roberts), il a fallu à l'Ontario et surtout au ministre beaucoup de courage pour faire ce genre de déclaration à Toronto, cet après-midi. Il a fait preuve de leadership. Je regrette seulement que son collègue fédéral n'en ait pas fait autant.

Le problème des pluies acides, en général, inquiète énormément mon parti. La pollution causée par l'INCO nous préoccupe également et nous voyons donc d'un œil favorable toutes les initiatives prises par l'Ontario ou le gouvernement fédéral.

Le ministre de l'Environnement précédent, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a déjà dit que les pluies acides constituaient le problème écologique le plus grave que le Canada ait jamais connu. Je partage ce sentiment. Les pluies acides tuent nos lacs, menacent nos réserves de poisson, dévastent nos forêts, la faune et la terre. Cela peut avoir de graves répercussions. C'est surtout grave quand on songe que les trois quarts de nos exportations sont liées directement ou indirectement à nos ressources naturelles, sous forme de matières premières ou de produits finis.

Je rappelle donc au ministre que, malgré l'importance de la pollution par les pluies acides en Ontario, ce n'est pas un problème réservé à cette province. C'est un problème que connaît tout le Canada. J'espère que le ministre se souviendra de ce fait lorsqu'il discutera de cette question avec les représentants de l'Ontario et des États-Unis.

Ainsi, dans la région d'où je viens, c'est-à-dire les provinces de l'Atlantique, les pluies acides ont nui énormément au saumon. Si on interdit aux particuliers de pêcher le saumon, c'est directement à cause des problèmes que créent les pluies acides. Il est donc un peu inquiétant que le gouvernement fédéral attende que l'Ontario fasse le nécessaire dans ce domaine. Il compte sur cette province pour qu'elle prenne les initiatives qui font tellement défaut dans ce domaine. C'est un problème à la fois national et international. C'est pourquoi, le gouvernement est légitimement tenu d'assumer ses responsabilités constitutionnelles et de prendre les initiatives nationales nécessaires.

Je voudrais revenir sur le passage que le ministre nous a lu. A certains endroits, c'est d'une ambiguïté remarquable. J'approuve la proposition de créer un groupe d'étude Ontario-Canada. Mais je ne pense pas que ce soit une idée très nouvelle. Des négociations ont lieu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario depuis quelque temps déjà, semble-t-il. J'imagine que cela s'est fait par les voies, les mécanismes et les dispositions officiels.